

Démarche : Demande d'information auprès de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Maine-et-Loire

Organisme : DRAC Pays-de-la-Loire | UDAP du Maine-et-Loire

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Vous avez un projet sur un monument historique (inscrit ou classé), ou en espace protégé : abords de monument historique, site patrimonial remarquable (ZPPAUP ou AVAP), site inscrit ou classé ?
Vous avez reçu un avis de l'Architecte des bâtiments de France sur votre projet (PC, DP, PD, PA) pour lequel vous avez besoin d'un complément d'information ?
Vous souhaitez prendre rendez-vous pour l'un de ces deux cas ?
Vous pouvez remplir ce formulaire en ligne, pour faciliter votre démarche.

Nom du maître de l'ouvrage

Demandeur qui entreprend le projet

NOTA : si vous êtes maître d'ouvrage, vous pourrez inviter votre maître d'ouvrage à compléter le dossier via le formulaire lors d'une prochaine étape.

Nom du maître d'oeuvre (ou de l'artisan)

Maître d'oeuvre (architecte, constructeur), ou artisan (...) qui assiste le maître de l'ouvrage, le cas échéant

NOTA : si vous êtes maître d'ouvrage, vous pourrez inviter votre maître d'oeuvre à compléter le dossier via le formulaire lors d'une prochaine étape.

S'agit-il d'un projet public ou privé ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ projet public

☐ projet privé

Téléphone du maître d'ouvrage

Adresse mël du maître d'ouvrage

Demande d'information auprès de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du

Adresse mèl du maître d'oeuvre éventuel

Adresse du projet

Communauté de commune

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Angers Loire Métropole
- ☐ Anjou Loir Sarthe
- ☐ Vallées du Haut Anjou
- ☐ Anjou Bleu Communauté
- ☐ Mayenne communauté
- ☐ Agglomération du Choletais
- ☐ Saumurois

Mèl du service d'application du droit des sols

Renseignement demandé pour fluidifier le traitement de votre demande

Nom de la commune du projet

Mèl de la mairie du projet

Renseignement demandé pour fluidifier le traitement de votre demande

Numéro du dossier

Pour un projet d'aménagement, de construction ou modification en espace protégé, entrer "AVP" dans ce champ.
Pour une question concernant un avis reçu pour une demande de permis ou de déclaration préalable, entrer le numéro du dossier déposé.

Type de projet

Choisir le type de projet dans la liste déroulante.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ aménagement d'espace public (voirie, accès PMR, etc.)
- ☐ division parcellaire (lotissement, etc.)

Demande d'information auprès de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du

☐ construction neuve

☐ extension conséquente (supérieure à 40 m²)

☐ petite extension (de moins de 40 m² : garage, appentis, etc.)

☐ abri de jardin, piscine

☐ modification de façade (changement de menuiseries, pose d'enseigne, devanture commerciale, etc.)

☐ autre

Courte description de votre projet ou question

Lieu du projet

Merci de spécifier la (les) parcelle(s) concernée(s), avec l'outil de dessin.

Lien internet vers géolocalisation (GPS)

Type : <https://www.google.com/maps/place/Place+La+Fayette,+49000+Angers/@47.4627889,-0.5524882,3a,75y,130.89h,87.47t/data=!3m7!1e1!3m5!1s2MlvATc5wbmg74Rugi6l5A!2e0!3e1!7i16384!8i8192!4m5!3m4!1s0x480878be75349069:0xca7280813aab5111!8m2!3d47.4625247!4d-0.5536468>

ou équivalent

Votre projet porte-t-il sur un monument historique ? Se situe-t-il en abords de monument historique, en site patrimonial remarquable, en site classé, ou en site inscrit ?

☐ abords de monument historique

☐ abords de monument historique

☐ site patrimonial remarquable d'Angers

☐ site patrimonial remarquable (AVAP) d'Aubigné-sur-Layon

☐ Secteur 1 : Secteur historique

☐ Secteur 2 : Secteur d'agrandissement

☐ Secteur 3 : Secteur paysager de vallée

☐ Secteur 4 : Secteur paysager viticole et hameaux d'origine viticole

☐ site patrimonial remarquable (AVAP) de Baugé-en-Anjou

☐ SUa : centre ancien à fort intérêt architectural et patrimonial

☐ SUm : secteur d'extensions urbaines XXème siècle

☐ SAU : secteur d'urbanisation XXIème siècle

☐ SP : secteurs paysagés à dominante naturelle

Demande d'information auprès de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du

SHV : sous-secteur paysage à dominante naturelle de la vallée

☐ site patrimonial remarquable (AVAP) de Beaupréau

☒ zones ZU1 et ZUc: Le bâti ancien constitué

☒ zone ZU2 : Les extensions urbaines XIXe /XXe siècle

☒ zone ZU3 : Les grandes institutions

☒ zone ZN1 : L'ancien parc clos du château

☒ zone ZN2 : L'hippodrome et activités équestres

☒ zone ZN3 : Bâti diffus

☐ site patrimonial remarquable (ZPPAUP) de Blaison-Gohier

☒ secteur PUA

☒ secteurs PUB

☒ secteur PA

☒ secteur PAp

☒ secteur PN

☒ secteur PNe

☐ site patrimonial remarquable (ZPPAUP) de Chaumont-d'Anjou

☐ site patrimonial remarquable (ZPPAUP) de Chenehutte-Treves-Cunault

☐ site patrimonial remarquable (ZPPAUP) de Cholet

☒ 1. centre urbain

☒ 2. la Roche de Ribalet & du Menhir de la Garde

☒ 3. la Cote

☒ 4. la Tremblaie

☒ 5. la Godinière, la Treille

☒ 6. la rivière Sauvageau

☒ 7. le Menhir de la Pierre Plate

☒ 8. le Puy-Saint-Bonnet et du Chiron

☐ site patrimonial remarquable (ZPPAUP) de Cornillé-les-Caves

☐ site patrimonial remarquable (ZPPAUP) du Coudray-Macouard

☐ site patrimonial remarquable (ZPPAUP) de Denée

☒ ZA (tissu urbain)

☒ ZB (espace paysager)

☒ ZBa (jardins)

Demande d'information auprès de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du

☒ site patrimonial remarquable (AVAP) de

☒ Fontevreud-l'Abbaye--

☐ site patrimonial remarquable (AVAP) de Gennes

☐ site patrimonial remarquable (ZPPAUP) d'Ingrandes-Le-Fresne-sur-Loire

☐ site patrimonial remarquable (ZPPAUP) de Lué-en-Baugeois

☐ site patrimonial remarquable (AVAP) de Montfaucon-Montigné et Saint-Germain-sur-Moine

☒ secteur 1 : les centres anciens

☒ secteur 2 :entrées de bourg

☒ secteur 3 : zones d'extensions urbaines

☒ secteur 4 : hameaux

☒ secteur 5 : vallée de la Moine

☒ site patrimonial remarquable (AVAP) de

☒ Montreuil-Bellay--

☐ site patrimonial remarquable (ZPPAUP) de Pouancé

☒ Secteur PA,

☒ Secteur PAa

☒ Secteur PAh

☒ Secteur PB

☒ Secteurs PN

☒ Secteur PNx

☐ site patrimonial remarquable (AVAP) du Puy-Notre-Dame

☐ site patrimonial remarquable (AVAP) du Thoureil

☐ site patrimonial remarquable (AVAP) de Saint-Florent-le-Vieil

☐ site patrimonial remarquable de Saumur

☒ AVAP

☒ secteur sauvegardé

☐ site patrimonial remarquable (AVAP) de Thorigné d'Anjou

☒ secteur 1

☒ secteur 2

☒ secteur 3

☒ secteur 4

☐ site patrimonial remarquable (ZPPAUP) de Turquant

Demande d'information auprès de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du

☐ monument historique

☐ inscrit

☐ classé

☐ site (protégé au Code de l'environnement)

☐ inscrit

☐ classé

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Dossier explicatif

Merci de fournir sous la forme d'un document PDF unique*,

- votre dossier de dépôt de PC/DP/PA/PD initial si votre demande concerne un avis que vous avez reçu pour lequel vous demandez un complément d'information
(Merci de faire figurer dans le nom du fichier, le nom du maître d'ouvrage, et le numéro de dossier DP049..., PC049...)

- ou, pour un avant-projet, un document (dont la dénomination doit contenir le nom du maître d'ouvrage, et de la commune) contenant les informations suivantes

• RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- Le nom de la commune du projet
- Le nom du maître d'ouvrage (demandeur)
- Le numéro de dossier d'une éventuelle précédente demande refusée ou accordée (PC049..., DP049..., PA...)

• PLANS

- Un extrait cadastral (cadastre.gouv.fr) à l'échelle 1/2000, avec pastille montrant l'emplacement du projet
- Un extrait cadastral (cadastre.gouv.fr) à l'échelle 1/500, avec pastille montrant l'emplacement du projet
- Un plan de masse coté et légendé (à l'échelle 1/100 ou 1/200 pour un projet de maison)
- Des vues en élévation géométrales, cotées et légendées (projet de menuiserie : une vue de détail au 1/20 et une vue au 1/100 pour donner à voir l'insertion de la menuiserie dans la façade ; projet de construction : 1/100)
- Pour des projets d'aménagements des espaces publics, il faut fournir toutes les informations requises pour comprendre le terrain et le projet dans leur dimension verticale : plan topographique, vues en coupe, en perspective, croquis d'intention ou d'ambiance.

Nota : l'orientation de l'ensemble des plans doit être spécifiée. Les plans doivent être à l'échelle. L'échelle doit être précisée sur chaque plan, sous forme graphique ou numérique (les 2 de préférence). Dans le cas d'échelle numérique, le format d'impression du dossier doit être stipulé (pour avoir une bonne compréhension des échelles fournies)

• DOCUMENTS CADRE

- S'il s'agit d'un projet de construction dans un lotissement, l'extrait de règlement graphique et écrit du permis d'aménager correspondant, ainsi que le numéro du permis d'aménager
- Un extrait du règlement graphique du PLU du site du projet, et l'extrait du règlement écrit s'y rattachant.
- Le cas échéant, le type de bâti (remarquable, accompagnement, etc.), la zone du site patrimonial remarquable (SPR, ou AVAP, ou ZPPAUP) concerné et l'extrait du règlement graphique du SPR (ou AVAP ou ZPPAUP) correspondant à l'endroit du projet, et l'extrait du règlement écrit s'y rattachant (téléchargeable sur <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Pays-de-la-Loire/Batiments-de-France/Unite-Departementale-de-l-architecture-et-du-patrimoine-du-Maine-et-Loire/Fichesreglementaires-des-Sites-Patrimoniaux-Remarquables-ZPPAUP-AVAP-et-PSMV>)
- Le cas échéant, l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) du PLU correspondant au site du projet

• DOCUMENTS PHOTOGRAPHIQUES

- Des vues photographiques proches et éloignées du site, et des bâtiments existants (volets ouverts pour les projets de menuiseries)

Demande d'information auprès de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du

. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Le cas échéant, modèles de menuiseries proposées (documentation technique, devis, plans, élévation et tous détails utiles)
- Éventuel rapport d'un précédent échange avec l'UDAP sur le projet (échange mèl, etc.)

Les illustrations doivent être orientées correctement, toutes dans le même sens de lecture.

*NOTA : ce document est obligatoire. Vous pouvez fournir dans un premier temps un document sommaire puis le remplacer par un document plus approfondi, le temps d'obtenir un rendez-vous, par exemple. Le cas échéant, si une semaine avant le rendez-vous, le document final déposé n'est pas complet, le rendez-vous sera annulé.